

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1981)

Rubrik: Soutien aux activités dans le monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. ACTIVITÉS AU SIÈGE

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DANS LE MONDE

Secours

Une quarantaine de pays ont bénéficié en 1981 de l'assistance matérielle et médicale du CICR, qui s'est élevée à quelque 18.000 tonnes, représentant une valeur de 57,5 millions de francs suisses. L'action du CICR dans le domaine des secours, durant l'année sous revue, est illustrée par les tableaux reproduits en pages 57, 58 et 59; en voici le résumé:

- pour les *actions avec financement spécial*, engagées par le CICR avec l'appui des gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, la valeur des secours de toutes natures (environ 6.730 tonnes) acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous contrôle CICR, s'est chiffrée à 24,4 millions de francs suisses;
- grâce aux accords conclus avec la Communauté économique européenne (CEE) et la Confédération suisse, le CICR a fourni à 16 pays une *aide alimentaire* (près de 11.244 tonnes) représentant une valeur globale de 31,9 millions de francs suisses;
- l'assistance aux *détenus* et aux *familles* les plus nécessiteuses de ces derniers a représenté un montant de 753.000 francs suisses, somme à laquelle il faut ajouter 5,9 millions de francs suisses équivalant aux secours fournis dans le cadre des actions avec financement spécial;
- enfin, le CICR a fourni diverses aides pour un montant de 424.200 francs suisses à huit Sociétés nationales en vue de soutenir leurs activités.

Coopération avec les Sociétés nationales

Tout au long de l'année, la division des secours du CICR a reçu le soutien actif de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, qui ont fourni une assistance directe soit par la mise à disposition d'un personnel-secours qualifié, soit par des contributions en nature dans le cadre d'une action spécifique. (Voir p. 60, la contribution des Sociétés nationales aux programmes d'assistance médicale du CICR).

C'est ainsi que pour l'action Cambodge/Thaïlande, le CICR a bénéficié du concours d'un personnel spécialisé (administrateurs-secours, experts en problèmes d'entreposage, de construction, d'achats et de transports) mis à disposition par plusieurs Sociétés nationales. A cet égard, signalons qu'un cours de formation, organisé à Genève du 18 au 22 mai, a permis de discuter en détail les expériences acquises par le

passé et d'élaborer des lignes directrices plus précises pour la coopération entre le CICR et les Sociétés nationales, notamment dans le domaine des secours.

Par ailleurs, outre leurs contributions financières aux actions conduites par le CICR, certaines Sociétés nationales ont apporté une aide matérielle efficace en fournissant rapidement des secours puisés dans leurs stocks (vêtements, couvertures, vivres, moyens logistiques) et acheminés sans délai vers les zones d'intervention du CICR.

LE PONT AÉRIEN LE PLUS LONG

Le 13 octobre 1981 a marqué le deuxième anniversaire du pont aérien le plus long organisé dans les annales du CICR: celui qui permet d'acheminer des secours vers Phnom Penh. Les quelques statistiques qui suivent donnent une idée de l'ampleur de cette opération, qui est toujours en cours quoique à un rythme plus réduit:

- quinze appareils différents, depuis le DC-10 géant jusqu'au Hawker-Siddeley de capacité beaucoup moindre, ont été mis à disposition du CICR par divers gouvernements et organisations;
- entre le 13 octobre 1979 et le 31 décembre 1981, 918 vols ont été organisés à destination de Phnom Penh, dont 774 au départ de Bangkok et 144 à partir de Singapour;
- ces vols ont permis de transporter 15.363 tonnes de secours, 277 véhicules et 2330 passagers, principalement du personnel des organisations internationales;
- la distance parcourue par les avions a totalisé plus de 2.500.000 km, représentant près de 5000 heures de vol;
- au plus fort de l'action, quelque 250 tonnes de marchandises ont été manutentionnées quotidiennement, — chiffre rarement atteint même dans des aéroports européens de capacité moyenne.

Il convient de relever qu'aucun accident grave n'est venu perturber le déroulement normal de l'opération, qui a pu se poursuivre virtuellement sans interruption. Ce succès est dû surtout aux qualités professionnelles des équipages des avions et du personnel à terre, ainsi qu'à l'aide fournie par les autorités gouvernementales des pays concernés.

Bénéficiaires	Total Fr.s.	Confédération suisse		Communauté économique européenne	
		Nature	Fr.s.	Nature	Fr.s.
Afrique	17 243 730		797 310		16 446 420
Angola	4 617 670	25,5 t lait entier en poudre 4,2 t graisse comestible	124 760 17 700	950 t semoule de maïs 250 t butteroil 300 t lait écrémé en poudre	927 440 2 431 350 1 116 420
Ethiopie	2 604 100	48 t lait entier en poudre 3,8 t graisse comestible	422 400	200 t butteroil	1 966 950
Ouganda	1 353 260	12 t lait entier en poudre 20 t lait écrémé en poudre	10 350 112 220 109 880	50 t lait écrémé en poudre 100 t butteroil	204 400 1 131 160
Soudan (conflit en Erythrée)	8 668 700			2054 t farine de blé 750 t lait écrémé en poudre 400 t butteroil 100 t sucre	1 588 510 2 941 000 3 987 990 151 200
Amérique latine .	6 869 650		869 130		6 000 520
Argentine	781 050	42 t lait entier en poudre 25 t fromage fondu	393 160 179 670	20 t butteroil	208 220
Colombie.	158 100			50 t lait écrémé en poudre	158 100
El Salvador	4 321 500			500 t riz	640 900
Nicaragua	579 000	15 t fromage fondu	105 600	210 t butteroil	2 375 000
Paraguay	84 200	10 t lait entier en poudre	84 200	401 t lait écrémé en poudre	1 305 600
Uruguay	945 800	15 t fromage fondu	106 500	40 t flocons d'avoine	56 700
				60 t lait écrémé en poudre	191 900
				20 t butteroil	224 800
Asie.	3 368 950		955 000		2 413 950
Philippines	2 413 950			100 t lait écrémé en poudre	307 800
Viet Nam	955 000	1000 t riz	955 000	50 t butteroil	531 500
Moyen-Orient	4 454 560		892 060		3 562 500
Egypte	418 400			100 t lait écrémé en poudre	418 400
Israël et territoires occupés	3 144 100			1648 t blé	1 070 900
				160 t lait écrémé en poudre	571 300
Liban.	281 350	29,5 t lait entier en poudre	281 350	160 t butteroil	1 501 900
Syrie	610 710	70,5 t lait entier en poudre	610 710		
Grand total.	31 936 890	1320,5 t	3 513 500	9923 t	28 423 390

* Les valeurs mentionnées comprennent les frais de transport.

ACTIONS AVEC FINANCEMENT SPÉCIAL*

 (secours en nature) **Fr.s. 24 396 300**

	Tonnes	Fr.s.
Afrique		9 843 780
Afrique du Sud	117,1	233 000
Angola	1 001,6	3 021 090
Botswana**	—	2 500
Ethiopie	901,6	1 342 370
Gambie	3,2	21 430
Ghana**	—	12 220
Mozambique**	—	135 940
Mauritanie**	—	75 580
Ouganda	477,1	1 483 230
Somalie**	—	7 090
Soudan (conflit en Erythrée)	80	1 002 360
Tchad	1 058,1	2 450 020
Zaïre	3,4	56 950
Amérique latine		2 265 520
El Salvador	2 336,4	2 000 790
Nicaragua	149,9	264 730
Asie		9 354 070
Kampuchéa	195	6 151 920
Pakistan**	—	1 366 310
Thaïlande	347,9	1 752 080
Timor Est**	—	83 760
Europe		100 640
Pologne**	—	100 640
Moyen-Orient		2 832 290
Liban	48,9	2 510 190
Iran	9,3	322 100
Total	6 729,5	24 396 300

* Ce tableau ne comprend pas l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, ni les chiffres de l'aide financée par le budget ordinaire.

** L'assistance fournie comprend seulement des secours médicaux qui ne sont pas évalués en poids.

**AIDE AUX DÉTENUS
ET À LEURS FAMILLES**
Fr.s. 753 080

(financée par budget ordinaire hors financement ad hoc)

Amérique latine	139 760
Argentine	116 340
Bolivie	2 980
Chili	10 870
Colombie	7 720
Haïti	1 850
Asie	41 620
Indonésie	30 280
Philippines	11 340
Moyen-Orient	571 700
Egypte	7 500
Israël et territoires occupés	494 890
Jordanie	21 510
Syrie	27 800
Yémen (République arabe du)	20 000

**AIDE AUX SOCIÉTÉS
NATIONALES**
Fr.s. 424 180

(financée par budget ordinaire hors financement ad hoc)

Asie	388 590
Philippines	91 840
Viet Nam	296 750
Moyen-Orient	10 160
Yémen (République dém. populaire du)	10 160

TRANSPORTS

Les transports organisés par le CICR se répartissent comme suit:

1. Envois au moyen de transports réguliers	Kg	Fr.s.
— Voie maritime ou surface	390 735	190 869
— Avion IATA	48 231	298 089
2. Transports par affrètements par avion		
— Avion «split charter»	92 703	404 773
— Avion charter	4 670	27 000
— Action Kampuchéa	721 242	1 269 178
— Action Angola (1011 heures de vol)		1 189 771
— Action Timor (924 heures de vol)		1 198 963
3. Frais de dédouanement à l'importation	48 900	35 405
4. Primes d'assurances		94 999

Activités médicales

Sur le plan médical, l'année 1981 a été marquée par deux développements majeurs pour le CICR: l'organisation du premier séminaire sur les actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge internationale et les travaux relatifs à l'année internationale des personnes handicapées.

Séminaire sur les actions médicales d'urgence

Ayant été amené à coordonner l'assistance médicale lors de grandes actions humanitaires impliquant le concours d'un nombreux personnel spécialisé — comme, par exemple, il y a quelques années, au Liban et en Rhodésie/Zimbabwe et, plus récemment, en Thaïlande dans le cadre de l'action en faveur des victimes du conflit du Kampuchéa — le CICR était arrivé à la conclusion qu'une opération d'envergure doit être planifiée et réalisée de façon très stricte afin d'en assurer le maximum d'efficacité. S'il est établi que les circonstances dans lesquelles travaillent les équipes médicales varient de cas en cas et qu'il n'existe pas de schéma universellement applicable, il n'en demeure pas moins vrai qu'un grand nombre de problèmes se retrouvent dans toutes les actions et doivent être abordés de la même manière à la lumière des expériences acquises.

Ce sont ces considérations qui ont été à l'origine de la convocation du premier séminaire sur les actions médicales de la Croix-Rouge internationale, organisé conjointement par le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, du 13 au 16 février, à Genève. Quelque 85 médecins, infirmiers, nutritionnistes et techniciens sanitaires, ayant la pratique de plusieurs missions sur le terrain pour des interventions d'urgence de la Croix-Rouge internationale, y ont participé. Ils représentaient 23 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le séminaire a été l'occasion d'une réflexion sur les différents aspects éthiques et pratiques des actions d'urgence et a permis de définir certaines lignes directrices touchant la conception et la réalisation de ces actions. Les débats ont clairement démontré la nécessité de mettre l'accent sur la préparation du personnel et du matériel médical susceptibles d'apporter, aux victimes dont la Croix-Rouge s'occupe, des secours médicaux efficaces et adaptés aux besoins. Cette préparation doit se faire en bonne partie au niveau des Sociétés nationales qui participent à de telles actions, sur la base du matériel de formation que le CICR et la Ligue se doivent de leur fournir. Il convient, effectivement, de «mémoriser» l'expérience acquise sur le terrain par les équipes médicales de la Croix-Rouge et de la transmettre à ceux qui prendront leur relève. Le séminaire a souligné, par ailleurs, l'importance de la participation de professionnels de santé expérimentés au niveau de la prise de décision et de la conduite des actions médicales d'urgence.

Il incombe maintenant au CICR et à la Ligue de donner suite au séminaire de Genève en assumant le rôle de coordination dont ils sont investis, et aux Sociétés nationales de renforcer leur préparation aux actions médicales d'urgence.

Activités en faveur des personnes handicapées

En étroite coopération avec les autorités et les Sociétés nationales concernées, le CICR a développé depuis quelques années une importante activité en faveur des mutilés de guerre dans un certain nombre de pays, notamment en Afrique. Des résultats positifs ont été enregistrés dans ce domaine grâce, d'une part, à l'application d'une technique simple adaptée aux matériaux disponibles sur place et, d'autre part, à la formation d'un personnel local appelé à prendre la relève des spécialistes envoyés de Genève. C'est ainsi qu'en plus des centres de rééducation des invalides de guerre déjà existants en Ethiopie et en Angola, le CICR a mis en route, en 1981, des projets similaires au Tchad, au Mozambique et au Pakistan (*voir les chapitres relatifs à ces pays dans le présent Rapport*).

Signalons à cet égard que la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Manille, a adopté une résolution exprimant le souhait de voir les gouvernements intensifier leurs efforts pour soutenir le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans leurs activités d'assistance aux handicapés; elle a recommandé, en outre, la création d'un fonds spécial, géré conjointement par le CICR et la Ligue, destiné à encourager la réalisation de projets d'aide aux personnes handicapées.

Relevons, par ailleurs, que le CICR a participé, du 2 au 7 novembre, à Torremolinos (Espagne), à une conférence mondiale organisée par l'UNESCO dans le cadre de l'année internationale des personnes handicapées. Les activités du CICR en général, et son action en faveur des handicapés en particulier, ont été présentées à cette occasion.

Les activités opérationnelles en 1981

Outre les activités dont il est fait état plus haut, la Division médicale du CICR a continué d'exercer ses tâches opérationnelles dans le domaine de la protection (participation aux visites à des prisonniers de guerre, des internés civils et des détenus «politiques») ou dans celui de l'assistance pendant ou à la suite d'un conflit armé (soins aux blessés et aux malades, fourniture de secours médicaux).

Le médecin-chef du CICR et ses collaborateurs ont effectué plusieurs missions d'évaluation s'inscrivant dans le cadre des actions conduites en Afrique (Angola, Ethiopie, Soudan), en Amérique latine (El Salvador), en Asie (Kampuchéa, Thaïlande, Pakistan) et en Europe (Irlande du Nord, Pologne).

En 1981, le nombre du personnel médical ou paramédical envoyé sur le terrain (médecins, infirmiers, physiothérapeutes, prothésistes, laborantins, pharmaciens, nutritionnistes, hygiénistes) s'est élevé à 338 personnes, chiffre sensiblement inférieur à celui de l'année précédente (1112), en raison notamment du réajustement du dispositif médical au Kampuchéa et en Thaïlande. Sur ce nombre, 187 provenaient des Sociétés nationales de la Croix-Rouge de 20 pays (Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande et Union soviétique).

Au cours de l'année sous revue, l'assistance totale en médicaments et en matériel médical fourni par le CICR a représenté une valeur de 13 millions de francs suisses.

Activités dans le domaine de la détention

La principale activité du CICR dans le cadre de son action de protection est la visite des lieux de détention où se trouvent des prisonniers de guerre, des internés civils ou des personnes arrêtées en raison de troubles intérieurs ou de tensions internes.

Si les visites aux prisonniers de guerre et aux internés civils s'effectuent en vertu des IIIe et IVe Conventions de Genève, celles aux personnes détenues en raison de troubles intérieurs ou de tensions internes — parfois qualifiées de détenus politiques — se situent en dehors du champ de ces Conventions et de leurs Protocoles additionnels. Elles ont leur fondement juridique dans les statuts de la Croix-Rouge internationale, qui définissent le CICR comme une institution

dont l'activité s'exerce également en temps de troubles intérieurs et qui l'autorisent à prendre toute initiative humanitaire entrant dans son rôle d'institution et d'intermédiaire spécifiquement neutres et indépendants. Ces statuts ayant été approuvés par une Conférence internationale de la Croix-Rouge — qui réunit non seulement les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Ligue et le CICR, mais aussi les gouvernements parties aux Conventions de Genève — ils permettent au CICR d'offrir ses services aux Etats, dans ces circonstances, sans se voir accuser de sortir de ses compétences ou de s'intégrer dans des affaires relevant de leur souveraineté nationale. Ceux-ci n'ont cependant pas l'obligation de les accepter. C'est donc sur la base d'une relation de confiance que le CICR est autorisé à agir. Parfois, d'ailleurs, c'est même à l'invitation du gouvernement intéressé que le CICR entreprend une action de protection dans un pays.

Les situations de troubles intérieurs ou de tensions internes dans lesquelles le CICR intervient peuvent être de diverses natures. Il peut s'agir, par exemple, de graves tensions politiques, religieuses, raciales ou sociales; de situations consécutives à la suspension, par un acte officiel, des garanties essentielles; de recours à des mesures ou procédures judiciaires d'exception, d'où il résulte que les droits et libertés garantis par la Constitution ou une loi fondamentale ne sont pas, ou ne sont plus respectés.

Toutes les activités du CICR ont cependant un point commun: elles répondent à un besoin de protection et d'assistance, de la part d'une institution neutre, en faveur de personnes victimes de situations particulièrement violentes ou tendues.

Conditions et modalités des visites

Le CICR visite les lieux de détention pour autant que ses délégués soient admis à:

- voir tous les détenus et s'entretenir librement et sans témoin avec eux;
- avoir accès à tous les lieux de détention, avec possibilité de répéter les visites;
- disposer de la liste des personnes à visiter ou recevoir l'autorisation de l'établir durant la visite;
- distribuer, en cas de besoin, une assistance matérielle aux détenus et aux familles de détenus se trouvant dans une situation précaire.

Concrètement, les visites périodiques et approfondies sont conduites par des délégués professionnels du CICR, tous suisses, comprenant le plus souvent au moins un médecin; elles sont précédées et suivies de discussions à tous les niveaux avec les responsables des centres de détention et conclues par des rapports confidentiels remis aux seules autorités détentrices. Ces rapports, qui décrivent de façon objective et détaillée les conditions de détention et contiennent des suggestions pour les améliorer, s'il y a lieu, ne sont pas destinés à la publication. Le CICR, pour sa part, se borne à publier le nombre et le nom des lieux visités, la date de ces visites, le nombre de personnes vues

**VISITES EFFECTUÉES PAR LE CICR EN 1981
AUX PRISONNIERS DE GUERRE, AUX INTERNÉS
CIVILS ET AUX DÉTENUS «POLITIQUES»**

Pays	Nombre de lieux de détention	Effectif
Afrique		
Afrique du Sud	8	506
Angola	1	1
Ethiopie	1	60
Namibie/S.-O. africain	7	215
Ouganda	18	5 730
Tanzanie	1	~ 20
Zaïre	26	~ 4 620
Amérique latine		
Argentine	18	1 700
Bolivie	5	~ 20
Chili	11	106
Colombie	5	215
El Salvador	207	1 540
Haïti	3	52
Nicaragua	6	3 650
Paraguay	3	13
Asie		
Indonésie	26	347
Malaisie	2	390
Philippines	35	842
Europe		
Espagne	19	559
Irlande du Nord	5	2 184
Moyen-Orient		
Irak	3	~ 2 500
Iran	38	~ 10 000*
Israël et territoires occupés	16	~ 4 360
Jordanie	17	~ 3 000
Yémen (République arabe du)	6	~ 1 100
Yémen (République populaire et démocratique du)	2	~ 400
TOTAL: 26 pays	489	~ 44 000

* dont environ 7 000 prisonniers de guerre.

et signale le fait que ses délégués ont pu s'entretenir sans témoin ou non avec les détenus. Il ne se prononce pas sur les motifs de la détention et ne commente pas publiquement les conditions matérielles ou psychologiques constatées. S'il arrive qu'un gouvernement procède à la publication partielle ou inexacte des rapports du CICR, celui-ci se réserve le droit de les diffuser dans leur intégralité.

Statistiques d'activité pour 1981

Depuis le 28 avril 1919, date de la première visite à des détenus politiques dans la «République des Conseils de Hongrie», ce champ d'activité du CICR n'a pas cessé de se développer au point de devenir aujourd'hui une des tâches majeures de l'institution. Cette action a pris d'autant plus d'importance durant ces dernières années que la nature des conflits dans le monde a changé et qu'en conséquence le CICR se trouve toujours plus engagé dans des situations de troubles ou de tensions internes.

En 1981, les délégués du CICR ont fait quelque 5000 visites* dans 489 lieux de détention situés dans 26 pays. Ils y ont vu environ 44.000 personnes privées de liberté, parmi lesquelles près de 9700 prisonniers de guerre dans 7 pays.

Par ailleurs, les programmes d'assistance matérielle entrepris en faveur des détenus et de leurs familles se sont élevées à 753.080 francs suisses (voir Tableau p. 58), somme à laquelle il faut ajouter 5,9 millions de francs suisses équivalant aux secours fournis à cette catégorie de victimes dans le cadre des actions avec financement spécial.

Télécommunications

Le nombre de messages-radio échangés entre le siège du CICR et les délégations sur le terrain s'est élevé en 1981 à 8620, contre 7454 en 1980. Par contre, le mouvement du trafic radio entre les différentes délégations a diminué par rapport à l'année précédente, totalisant 17.587 (1980: 20.544). Cette diminution s'explique principalement par la décroissance des activités du CICR le long de la frontière khméro-thaïlandaise.

Compte tenu des messages telex, l'ensemble du trafic traité par les techniciens du Service des télécommunications du CICR (effectif: 11 au siège et 16 sur le terrain) a représenté un total de 53.259 messages transmis ou reçus, comparé à 62.014 messages en 1980.

L'année 1981 a vu l'ouverture de dix nouvelles stations, dont sept en Angola nécessitées par le développement de l'action d'assistance: celles de Luanda, Huambo et Bailundo (mars), de Kuito (avril), de Katchiungo (juillet), de Lubango et

* Ce chiffre comprend également les visites d'enregistrement, les visites intermédiaires, les visites médicales, les visites spéciales et celles qui n'ont pas pu être menées à terme pour diverses raisons.

de Lobito (septembre). Deux stations ont été ouvertes en Ouganda, respectivement à Arua (janvier) et Moyo (avril). Une autre a été installée à N'Djamena, au Tchad (mars), puis fermée sept mois plus tard avec l'arrêt de l'action du CICR dans ce pays.

En plus de celle de N'Djamena, trois stations ont également été fermées: celles de Kousseri (Cameroun), en mars, de

Lusaka (Zambie), en mai, et de Gaborone (Botswana), en août. Enfin, la station de Caracas (Venezuela), qui était en veilleuse depuis 1977, a été démontée et le matériel ramené à Genève.

Au 31 décembre, le réseau de radiocommunications du CICR se présentait comme suit:

